



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 130789

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que le groupe Eon vient d'informer le personnel de la centrale Émile-Huchet, par une note interne « qu'il devait se préparer à la transition de l'outil de production ». La SNET confirme ainsi l'arrêt des cinq tranches au charbon les plus anciennes dans le groupe, et notamment les tranches n° 4 et n° 5 de la centrale Émile-Huchet, dont la fermeture est envisagée dès le début 2013. Cette annonce se traduira par 230 suppressions d'emplois à la centrale, et quelques dizaines de suppressions dans les entreprises extérieures, intervenant sur le site. Les élus et les salariés condamnent les orientations injustifiées imposées par le groupe allemand Eon, venu en France pour profiter de la « rente nucléaire » offerte généreusement, avec l'aval du Gouvernement français. Eon décide de cesser l'exploitation des tranches n° 4 et n° 5 de la centrale Émile-Huchet pour la seule raison « que les quotas CO2 seront payants à compter du 1er janvier 2013 et que le groupe ne pourra plus faire de marges financières sur la vente de ces quotas ». Eon France a revendu les quotas gratuits alloués à la SNET en les incluant dans le prix de vente de l'électricité sur le marché, faisant ainsi quelques millions de bénéfices sur « le dos des clients industriels », pénalisant au passage la compétitivité de ces entreprises. La SNET a reconnu que, « ne faisant plus de marges sur les quotas de CO2, il fallait fermer les centrales ». Cela laisse présager que la tranche de 600 MW de la centrale sera en difficulté économique très rapidement après la fermeture des tranches n° 4 et n° 5. Il convient de dénoncer cette supercherie qui consistait à faire payer, injustement aux clients, des quotas de CO2 gratuits. La raison non avouée du plan de réduction de 150 emplois, non concernés par l'arrêt des tranches n° 4 et n° 5, dont 80 salariés devraient être concernés, serait : « Pour maintenir la tranche n° 6 en activité, il faut réduire le personnel sur le site ». C'est scandaleux et inacceptable pour les salariés de la centrale ! La centrale Émile-Huchet est confrontée, avec la fermeture envisagée des tranches 4 et 5, à une quadruple peine : primo, l'arrêt prématuré et injuste de deux outils de production qui ont démontré leur nécessité à fournir de l'électricité lors de la période de grand froid que nous avons connu ces derniers jours et qui seront retirés avec le risque de ne plus assurer une sécurité d'approvisionnement dans les moments critiques ; deuxio, une suppression de 150 emplois qui ne sont pas concernés par l'arrêt de l'activité de production des tranches n° 4 et n° 5 ; tertio, un impact négatif sur l'économie locale en mettant des entreprises locales en difficulté, qui seront amenées à des suppressions d'emplois supplémentaires à celles déjà annoncées, dans un bassin houiller déjà confronté à un taux de chômage élevé ; quarto, ne plus être un outil industriel permettant de valoriser les « *schlamms* » des bassins de décantation, et dont les collectivités locales devront assurer le traitement pour plusieurs centaines de millions d'euros, en augmentant les impôts locaux. Pourtant, des alternatives existent à la fermeture : primo, aucune contrainte technique existe pour fermer les deux tranches n° 4 et n° 5, donc l'exploitation peut et doit être poursuivie, jusqu'en 2015 pour la tranche n° 5 et au-delà pour la tranche n° 4 ; deuxio, un nouvel investissement en partenariat avec Direct énergie ! o Pourquoi ne pas implanter les Centrales au gaz, refusées par Direct Energie à Hambach ? et #61607; Cette option est défendue par de nombreux élus politiques locaux ! Pourquoi Eon refuse cette alternative alors que le groupe réclame des partenaires financiers pour investir ? Pourquoi la SNET qui possède des compétences techniques dans le domaine de la production d'électricité à partir du gaz, argument essentiel retenu par le tribunal administratif pour annuler le permis d'exploiter à Hambach, ne pourrait pas faire partager son savoir-faire à Direct énergie ; tertio, une alternative qui semble « ne plus être une rumeur » est d'étudier les possibilités de

rachat des actifs qu'Eon veut abandonner par un investisseur qui semble s'être manifesté avec beaucoup d'intérêt, auprès de la direction d'Eon et des pouvoirs publics. Il lui demande si le Gouvernement pense investir pour faciliter cette option de rachat et stopper ainsi la détérioration du climat social à la centrale Émile-Huchet de Saint-Avold (Moselle).

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130789

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2372

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)